

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1304

1<sup>er</sup> décembre 2005

### SOMMAIRE

A.R.H. Limited S.A., Luxembourg .....	62548	Farta V S.A.....	62560
Ace Fashion S.A., Foetz. ....	62587	Fi-Mu S.A., Luxembourg .....	62578
AKH Luxco S.C.A., Luxembourg .....	62587	FL Trust Switzerland Management Company S.A., Luxembourg.....	62590
(The) Allied Military Vehicle Drivers, «AMVD», A.s.b.l., Prettingen .....	62567	Generas S.A., Luxembourg .....	62561
Aloxe Holding S.A., Luxembourg .....	62588	Globe Voyages, S.à r.l., Rodange.....	62564
Aluxia, Sicav, Luxembourg .....	62567	GSC European CDO I S.A., Luxembourg .....	62565
Aninas Holding S.A., Luxembourg .....	62580	GSC European CDO I S.A., Luxembourg .....	62591
Anrolux, S.à r.l., Luxembourg .....	62592	H.M. Material, S.à r.l., Hagen .....	62548
Aron Holding S.A., Luxembourg .....	62563	Halder-GIMV Germany Program - Adams Street, S.à r.l., Luxembourg .....	62570
Askja Holding S.A., Luxembourg .....	62564	HC Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	62587
Atao S.A.....	62586	Ikia, S.à r.l.....	62547
Atis S.A.H., Luxembourg .....	62566	International Finance & Real Estate (I.F.R.) S.A., Luxembourg.....	62583
Betam International S.A., Luxembourg .....	62565	International Network S.A.H.....	62562
BlueBirds II Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	62570	International Network S.A.H.....	62562
BNP Paribas Ré S.A., Strassen .....	62578	International Network S.A.H.....	62562
Bodelange S.A.....	62547	JFB Finance S.A., Luxembourg .....	62566
(Le) Botti, S.à r.l., Schengen .....	62582	Key Inn S.A., Luxembourg.....	62577
Camajo S.A., Luxembourg .....	62564	Kordy S.A., Luxembourg .....	62580
Challenger Réassurance S.A., Senningerberg .....	62579	Lagon International Holding S.A.....	62581
COREC S.A., Senningerberg.....	62579	Lunasole S.A. ....	62559
Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières C.G.T.I. S.A., Grevenmacher .....	62587	Lux-Civil Engineering Consulting S.A., Luxem- bourg.....	62587
Coselux, S.à r.l., Bertrange .....	62564	Luxgames, S.à r.l.....	62548
Croatian Holiday S.A., Luxembourg .....	62561	M.Lux S.A., Luxembourg.....	62583
CST Finance S.A., Luxembourg .....	62591	M.Lux S.A., Luxembourg.....	62583
De Ransart S.A., Differdange .....	62565	Mafralux, S.à r.l., Frisange .....	62563
De Ransart S.A., Differdange .....	62565	Maggiore International S.A., Luxembourg .....	62559
Dival Holding S.A., Luxembourg .....	62566	Marin Holding S.A., Mamer.....	62560
Domaine Saint Mathieu S.A., Luxembourg.....	62591	Metty's Kabelmontage, S.à r.l., Niederanven ....	62563
E-sound, S.à r.l., Luxembourg .....	62582	Molinvest S.A., Windhof .....	62575
E.C.R. Diffusion, S.à r.l., Schiffflange .....	62563	Mondi International S.A., Luxembourg .....	62584
Erelge III S.A., Luxembourg .....	62581	Mondi International S.A., Luxembourg .....	62586
Ereme S.A., Luxembourg .....	62578	Morgan Re S.A., Senningerberg .....	62579
Ereme S.A.H., Luxembourg .....	62578	NAPTA - Navigation & Automotive Products Trading & Administration, S.à r.l. ....	62547
Euromontages S.A., Differdange .....	62578	Opera Participations 2 S.C.A., Luxembourg.....	62581
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg .....	62571		
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg .....	62575		
F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., Mamer .....	62560		

Opera Participations S.C.A., Luxembourg . . . . .	62581	Shannon Investments S.A., Luxembourg . . . . .	62580
Peculium Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62583	Shorender S.A., Luxembourg . . . . .	62567
Pennant S.A., Mamer . . . . .	62561	Société Fiduciaire S.A., Luxembourg . . . . .	62546
PiEffe S.A., Luxembourg . . . . .	62546	SPI Lux I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62582
PJJF Finance S.A., Luxembourg . . . . .	62576	Stepaca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62592
PJJF Finance S.A., Luxembourg . . . . .	62577	Stepaca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62592
Plasthing Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62562	Stepaca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62592
PriFund Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	62569	Stepaca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62592
Prime Licensing and Holding S.A., Luxembourg . .	62559	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen . . . . .	62579
Profico, S.à r.l., Sandweiler . . . . .	62570	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen . . . . .	62579
Quincaillerie Schleich, S.à r.l., Redange-sur- Attert . . . . .	62565	Synergy Engineering Concept, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	62563
Reef Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	62580	Thalie S.A., Luxembourg . . . . .	62561
Reef Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	62581	Thiel AS Logistics AG, Grevenmacher . . . . .	62586
Regali Daniela International, S.à r.l., Strassen . . .	62564	Trees S.A., Luxembourg . . . . .	62591
Rosa S.A., Luxembourg . . . . .	62583	Ventimor Holding S.A., Mamer . . . . .	62560
Routing Finance & Co S.A., Luxembourg . . . . .	62582	Vinkelberg Company S.A., Luxembourg . . . . .	62582
RTL Shopping S.A. & Cie, S.e.c.s., Luxembourg . .	62559	Yeoman Investments S.A., Luxembourg . . . . .	62566
Sabrofin S.A., Mamer . . . . .	62560	Zora Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62580
Santa Margherita Investment Company S.A. . . . .	62559		
Scheuten Glass International, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	62567		

**SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 101.175.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 6 juillet 2005*

Le siège social de la société SOCIETE FIDUCIAIRE S.A. est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062173.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**PiEffe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 98.815.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Maurizio Dallochio, demeurant à Monza (Italie), président;  
Teunis Van Setten, demeurant à Monza (Italie), administrateur;  
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062207.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

62547

**IKIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**  
**Capital social: EUR 12.394,6792 (LUF 500.000).**  
R. C. Luxembourg B 49.294.

—  
EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Par jugement n° 715/05 du 24 novembre 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée IKIA, S.à r.l., dont le siège social à L-8210 Luxembourg, 34, route d'Arlon a été dénoncé avec effet au 15 juin 1995 en date du 20 juin 1995 par la société CONFIGEST BELUX, S.à r.l., suivant publication déposée en date du 17 juillet 1995. Il a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> S. Hoffmann

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07851. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(103460.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

---

**NAPTA - NAVIGATION & AUTOMOTIVE PRODUCTS TRADING & ADMINISTRATION, S.à r.l.,**  
**Société à responsabilité limitée (en liquidation),**  
**(anc. F.M. LUX, S.à r.l.).**  
**Capital social: EUR 12.394,6762 (LUF 500.000).**  
R. C. Luxembourg B 47.657.

—  
EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Par jugement n° 718/04 du 24 novembre 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée NAPTA - NAVIGATION & AUTOMOTIVE PRODUCTS TRADING & ADMINISTRATION, en abrégé NAPTA, S.à r.l. (anc. F.M. LUX, S.à r.l.), dont le siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, a été dénoncé le 6 février 1998 suivant réquisition déposée en date du 20 février 1998. Il a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> S. Hoffmann

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07844. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(103462.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

---

**BODELANGE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
R. C. Luxembourg B 39.974.

—  
EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Par jugement n° 718/04 du 24 novembre 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BODELANGE S.A., dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 26 juin 1998 déposé par réquisition en date du 13 juillet 1998 par la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. Il a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> S. Hoffmann

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07846. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(103464.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

---

**H.M. MATERIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 2.478,9352 (LUF 100.000).**

Siège social: L-8365 Hagen, 7, Cité Belle-Vue.

R. C. Luxembourg B 21.693.

—  
EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Par jugement n° 717/05 du 24 novembre 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée H.M. MATERIAL, S.à r.l., ayant eu son siège social à Hagen. Il a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> S. Hoffmann

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07848. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(103466.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

---

**LUXGAMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation),**

**(anc. BELFRA INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.394,6762 (LUF 500.000).**

R. C. Luxembourg B 55.996.

—  
EXTRAIT

*Clôture de liquidation*

Par jugement n° 716/05 du 24 novembre 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LUXGAMES, S.à r.l., dont le siège social à L-8382 Koerich, 23, rue Principale, a été dénoncé en date du 2 janvier 2002, suivant publication déposée en date du 1<sup>er</sup> février 2002 par SARNIA, S.à r.l. Il a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M<sup>e</sup> S. Hoffmann

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07849. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(103470.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

---

**A.R.H. LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 16.080.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders the Company established in Luxembourg under the denomination of A.R.H. LIMITED S.A., R.C.S. Luxembourg B 16.080, with its principal office in Luxembourg, organised as a société anonyme under the denomination of AUSTRALUX S.A., pursuant to a deed of Maître Lucien Schuman, then residing in Luxembourg, dated July 28, 1978, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 235 of October 30, 1978.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 461 of May 18, 2005.

The meeting begins at 6.00 p.m., Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that out of the twenty-one million three hundred seventy-seven thousand and eight hundred (21,377,800) shares having a par value of two US

dollars (USD 2.-) each, divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of class «A», ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of class «B», thirteen thousand and eight hundred (13,800) ordinary shares of class «C» and one hundred and fourteen thousand (114,000) preference shares, representing the total capital of forty-two million seven hundred fifty-five thousand and six hundred US dollars (USD 42,755,600.-), the twenty-one million two hundred sixty-three thousand and eight hundred (21,263,800) voting shares are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change the date of the annual General Meeting of the Company to the last Tuesday in the month of June at 3.30 p.m.
2. Total restatement of the Articles of Incorporation of the Company.
3. Introduction of an authorised capital of USD 500,000,000.-.
4. Authorisation to the Board of Directors of the Company to increase the share capital within the frame of the authorised capital of the Company for a period of five years.
5. Change of the limited duration of the Company to an unlimited duration.
6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Tuesday in the month of June at 3.30 p.m.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to introduce an authorised capital of USD 500,000,000.- and to authorise the Board of Directors of the Company to increase the share capital of the Company within the frame of the authorised capital of the Company for a period of 5 years.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to change the limited duration of the Company to an unlimited duration.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to totally restate the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

**«Art. 1. Name, Status, Registered Office and Duration**

There exists a limited holding corporation (Société Anonyme Holding) under the name of A.R.H. LIMITED S.A. (the «Company»).

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company (the «Board of Directors») and to any other municipality within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

**Art. 2. Object**

2.1. The objects of the Company are the holding of participations in any form in Luxembourg or foreign companies in particular in any company of the Group of which the Company is the parent (the «Group»), and the management, control and development of such participating interests.

2.2. The Company may in particular acquire negotiable and non-negotiable securities of any kind whatsoever either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may dispose of the same by sale, transfer, exchange or otherwise.

2.3. The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

2.4. The Company may provide, loans, advances, guarantees or other financial assistance to meet the needs of the Group subject always to the limits set out in the law of July 31, 1929 relating to holding companies as amended from time to time.

2.5. The Company may also acquire (by way of ownership but not by way of licence) and exploit all patents and all other ancillary property rights which are reasonable and necessary for the exploitation of such patents.

2.6. The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

2.7. In general the Company may take any measure and carry out any operation which it deems useful directly or indirectly for the attainment or development of its objects while remaining at all times within the limits established by the law of July 31, 1929 governing holding companies as amended from time to time.

2.8. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

### **Art. 3. Share capital**

The corporate issued capital is set at forty-two million seven thousand six hundred (42,755,600.-) US dollars (USD), represented by twenty-one million three hundred and seventy-seven thousand eight hundred (21,377,800) shares with a par value of two (2.-) USD each divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of Class «A», ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of Class «B», thirteen thousand eight hundred (13,800) ordinary shares of Class «C» and one hundred and fourteen thousand (114,000) preference shares.

The authorised capital is fixed at five hundred million (500,000,000.-) US dollars (USD), divided into 250,000,000 shares having a par value of two (2.-) US dollars (USD) each.

The Board of Directors is authorised:

- to issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to any such issue of shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed of June 27, 2005 containing these Articles and may be renewed by a general meeting of shareholders at any time.

When the Board of Directors effects an issue of shares in accordance with the authority granted to it, it shall take steps to amend the first paragraph of the present Article to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 as amended and in force from time to time governing commercial companies (the «Law») or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or change its shares into par value or no par value shares;

- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;

- increase or reduce the subscribed capital and the authorised capital of the Company.

Class «A» shares, class «B» and class «C» shares have the same voting rights. However, a dividend may be declared to one class of shares excluding the other classes. Furthermore, different dividends may be declared to the three classes of ordinary shares.

### **Art. 4. Preference Shares**

The preference shares shall have the following rights:

4.1. In respect of Dividends - In relation to any distribution reserve of the Company, the entitlement of the holders of the class «A», «B» and «C» shares to participate in those profits shall be limited to a dividend of such amount, if any, as is required to be paid to them in order to comply with applicable legal requirements and the balance shall be distributed as a dividend to the holders of the preference shares.

4.2. In respect of a return of Capital - On the liquidation or other return of capital to the shareholders (other than a redemption or purchase by the Company of its own shares), the holders of the preference shares shall be entitled, in priority to any holder of any other class of shares, to received an amount equal to the aggregate of the capital paid up or credited as paid up on each preference share together with any premium and a sum equal to any arrears and accruals of dividends declared but not paid in respect of such shares.

4.3. In respect of Voting - The holders of preference shares shall be entitled to receive notice of and to attend any general meeting of the Company but shall not have the right to speak or vote in respect of their holdings of preference shares, subject to the following exceptions:

(i) if it is proposed at the meeting to consider any resolution approving the winding up of the Company, the holders of the preference shares shall be entitled to attend such a meeting and to speak and vote only on such resolution or any motion for adjournment of the meeting before such resolution is voted on; or

(ii) if it is proposed at the meeting to consider any resolution which abrogates or varies or otherwise directly affects the special rights and privileges attaching to the preference shares, the holders of the preference shares shall have the right to attend such a meeting and to speak and vote only on such resolution or any motion for adjournment of the meeting before such resolution is voted on.

If entitled to vote at a general meeting of the Company, every holder of preference shares present in person or by proxy (or, being a corporation, by a duly authorized representative) shall have one vote for every preference share held by him.

4.4. In respect of Repurchase - Subject to compliance with applicable laws, the preference shares may be repurchased by the Company at any time by paying the amount paid up on each such share together with any arrears and accruals of dividends declared but not paid in respect of such shares.

### **Art. 5. Repurchaseable Shares**

Shares issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the Law are repurchaseable from time to time and at any time at the discretion of the Board of Directors in accordance with the Law.

Save as otherwise provided for in these Articles, any repurchase shall be made following an offer made to all shareholders on a pro rata basis at such price (payable in cash or otherwise) as the Board of Directors may determine, subject to the limitations imposed by the Law.

### **Art. 6. Shares and the Transfer of Shares**

The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

### **Art. 7. Board of Directors**

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by a general meeting of the shareholders. They shall be eligible for re-election at the end of such period. They may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to fill the vacancy until the next general meeting of the shareholders.

### **Art. 8. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Subject to the next paragraph of this Article, the Board of Directors may delegate all or part of its powers to one or more Directors, managers, or other officers who need not be shareholders of the Company and may give authority to such Directors, managers, or other officers to sub-delegate.

The delegation to any Director of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

### **Art. 9. Board of Directors Meetings**

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least three Directors present in person or by proxy and that a majority of the Directors so present or represented is comprised of Directors who are not present in the United Kingdom.

Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

Resolutions or other actions of the Board of Directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board of Directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board of Directors.

Towards third parties the Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board of Directors within the limits of the powers conferred on it by the Board of Directors.

### **Art. 10. Indemnity and Responsibility**

10.1. Subject to Article 10.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board of Directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent;
- any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 10.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 10.3;
- his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or
- his discharging his duties as such Director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

10.2. Subject to Article 10.3, no Director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board of Directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

10.3. (a). A Director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 9.1 or the dispensation under Article 10.2:

(i) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

10.3. (b). Should any part of this Article 10 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

#### **Art. 11. Directors' interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Any Director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Subject to the previous paragraph, any Director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the Board of Directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the Board of Directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such Director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum. At the next meeting of Shareholders and before any vote in respect of any other resolution, a report must be made on any contract or agreement in respect of which a Director shall have had an interest contrary to that of the Company.

#### **Art. 12. Disqualification of Directors and Commissaires**

The office of Director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- if by notice in writing he resigns his office; or
- if he is prohibited by the Law from being a Director or Commissaire as applicable; or
- if he ceases to be a Director or Commissaire, as applicable, by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

#### **Art. 13. Commissaires**

The Company shall be supervised by one or more Commissaires who:

- need not be shareholders;
- may be appointed for a maximum period of six years;
- shall be eligible for re-election; and
- may be removed at any time.

#### **Art. 14. General Meeting of Shareholders**

The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Tuesday in the month of June at 3.30 p.m., but if such day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Any action required or permitted to be taken by the Shareholders in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held.

#### **Art. 15. Extraordinary General Meeting**

Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles to be done at an extraordinary general meeting, or anything that the Law requires to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles shall be only effective if:

- such action is approved by a majority of two thirds of the shares present or represented at a general meeting of shareholders;
- a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting; provided that, if no quorum is reached at such meeting, a second extraordinary general meeting may be convened at which the proposed amendments can be validly adopted, without any quorum requirements, by a majority of two thirds of the shares present or represented at such a meeting.

#### **Art. 16. Financial Year, Financial Statements, Adoption of Accounts**

The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

In respect of each Financial Year, the Board of Directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements, shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

At every annual general meeting, the Board of Directors shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if it thinks fit, adopt the Financial Statements.

After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

#### **Art. 17. Appropriation of profits and dividends**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The appropriation and distribution of the net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the Board of Directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the above, any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board of Directors.

No dividend may be declared by the general meeting of shareholders except out of amounts legally available for that purpose.

Subject to the provisions of the Law and the Articles, the Board of Directors may pay interim dividends.

#### **Art. 18. General Provisions**

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 6.15 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de A.R.H. LIMITED S.A., R.C.S. Luxembourg B 16.080, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination AUSTRALUX S.A., suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 235 du 30 octobre 1978.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 461 du 18 mai 2005.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que sur les vingt-et-un millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cents (21.377.800) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «A», dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «B», treize mille huit cents (13.800) actions ordinaires de classe «C» et cent quatorze mille (114.000) actions préférentielles, les vingt-et-un millions deux cent soixante-trois mille huit cents (21.363.800) actions avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société au dernier mardi du mois de juin à 15.30 heures.

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Introduction d'un capital autorisé de USD 500.000.000,-.

4. Autorisation au Conseil d'Administration de la Société d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans.

5. Changement de la durée limitée de la Société en durée illimitée.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mardi du mois de juin à 15.30 heures.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'introduire un capital autorisé de USD 500.000.000,- et d'autorisation le Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la durée limitée de la Société en durée illimitée.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

#### **«Art. 1<sup>er</sup>. Nom, Statut Siège social et Durée**

Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de A.R.H. LIMITED S.A. («la Société»).

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

#### **Art. 2. Objet**

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et en particulier dans toute société du groupe dont la Société fait partie («le Groupe») ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société pourra en particulier acquérir des titres négociables et non-négociables de quelque nature que ce soit par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement et pourra les aliéner par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

2.3. La Société pourra emprunter ou collecter des fonds avec ou sans garantie et dans n'importe quelle devise par l'émission de billets à ordre, d'obligations, de bons de caisse ou autrement.

2.4. La Société pourra fournir des prêts, avances garanties ou autres assistances financières pour satisfaire les besoins du Groupe sous réserve toutefois des limites imposées par la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.5. La Société peut également acquérir (en propriété mais non sous licence) et exploiter tous brevets et tous droits de propriété accessoire qui sont raisonnablement nécessaires pour l'exploitation de ces brevets.

2.6. La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement ouvert au public.

2.7. En général, la Société pourra prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime directement ou indirectement utile pour la réalisation ou le développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

2.8. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui ne peuvent pas être ouvertes au public.

### **Art. 3. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux millions sept cent cinquante-cinq mille six cents (42.755.600,-) dollars US (USD), représenté par vingt-et-un millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cents (21.377.800) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US (USD) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «A», dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «B», treize mille huit cents (13.800) actions ordinaires de classe «C» et cent quatorze mille (114.000) actions préférentielles.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent millions (500.000.000,-) de dollars US (USD), divisé en deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions rachetables d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US (USD) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à émettre d'autres actions jusqu'à atteindre le capital autorisé dans les formes spécifiées dans les statuts et prescrites par la loi, ces actions étant à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, de conversion de créances ou encore par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date d'une telle émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 27 juin 2005 contenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des actionnaires.

Lorsque le Conseil d'Administration émettra des actions selon l'autorité qui lui est conféré, il s'emploiera à modifier le premier alinéa de cet article pour établir l'augmentation de capital ainsi qu'une nomination correspondante. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi») ou ces statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces statuts de manière à:

- consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des actions existantes ou changer les actions en actions avec valeur nominale;

- convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions;

- augmenter ou réduire le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société.

Les actions de classe «A», de classe «B» et de classe «C» ont tous les mêmes droits de vote.

Pourtant un dividende peut être déclaré à une des catégories d'actions à l'exclusion de l'autre catégorie. De plus des dividendes différents peuvent être déclarés aux trois catégories d'actions.

### **Art. 4. Actions préférentielles**

Les actions préférentielles auront les droits suivants:

4.1. En ce qui concerne les dividendes - En relation avec une distribution de réserves de la Société, le droit des détenteurs d'actions de classe «A», «B» et «C» pour participer dans ces profits sera limité à un dividende d'un tel montant, s'il existe, comme requis pour leur être payé pour se conformer aux dispositions légales et le solde sera distribué comme dividende aux détenteurs d'actions préférentielles.

4.2. En ce qui concerne un remboursement de capital - Lors de la liquidation ou un autre remboursement de capital aux actionnaires (autre qu'un rachat ou achat par la Société de ses propres actions), les détenteurs d'actions préférentielles auront droit, en priorité par rapport à tout détenteur d'actions d'une autre classe, de recevoir un montant égal au montant total du capital libéré ou crédité comme libéré sur chaque action préférentielle ensemble avec une prime d'émission et une somme égale d'arriérés et accroissements de dividendes déclarés mais non payés pour ces actions.

4.3. En ce qui concerne le droit de vote - Les détenteurs d'actions préférentielles auront le droit de recevoir une convocation et d'assister à toute assemblée de la Société mais n'auront pas le droit de parler ou voter pour leurs actions préférentielles, sous réserve des exceptions suivantes:

(i) s'il est proposé à une assemblée de prendre en considération une résolution approuvant la dissolution de la Société, les détenteurs d'actions préférentielles auront le droit de participer à une telle réunion et de parler et voter uniquement sur cette résolution ou motion d'ajournement de l'assemblée avant que cette résolution ne soit votée; ou

(ii) s'il est proposé à une assemblée de prendre en considération une résolution qui abroge ou modifie ou autrement affecte directement les droits et privilèges spéciaux relatifs aux actions préférentielles, les détenteurs d'actions préférentielles auront le droit d'assister à une telle assemblée et de parler et voter uniquement sur cette résolution ou motion d'ajournement de l'assemblée avant que cette résolution ne soit votée.

S'il a le droit de voter à une assemblée générale de la Société, chaque détenteur d'actions préférentielles présent en personne ou par procuration (ou, s'il s'agit d'une société, un représentant dûment autorisé) aura une voix pour chaque action préférentielle détenue par lui.

4.4. En ce qui concerne le Rachat - Sous réserve des dispositions des lois applicables, les actions préférentielles pourront être rachetées par la Société à tout moment en payant le montant versé pour ces actions ensemble avec des arriérés et accroissements de dividendes déclarés mais non payés pour ces actions.

#### **Art. 5. Actions rachetables**

Les actions émises en tant qu'actions rachetables par la Société, selon les dispositions de l'Article 49-8 de la Loi sont rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, et dans les formes prescrites par la loi:

Sauf disposition contraire des présents statuts, tout rachat aura lieu suite à une offre faite au pro rata à tous les actionnaires au prix (payable en espèces ou autrement) à déterminer par le Conseil, et dans les limites imposées par la loi.

#### **Art. 6. Actions et transfert d'Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscitées par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

#### **Art. 7. Conseil d'Administration**

La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision d'une assemblée générale des actionnaires. Ils sont éligibles pour une réélection à la fin de cette période. Ils sont toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Sous réserve du paragraphe suivant de cet article, le Conseil d'Administration déléguera tout ou une partie de ses pouvoirs, à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires ou autres agents non actionnaires de la société, et donnera autorité à ces Administrateurs, gestionnaire et autres agents pour sous-déléguer.

La délégation à un Administrateur pour effectuer la gestion journalière de la Société est subordonnée à une autorisation préalable donnée par vote unanime lors d'une assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil**

Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins trois Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions ou toute autre action du Conseil d'Administration durant une réunion seront confirmées par les minutes de ces réunions, signées par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Un Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes de prendre part à la réunion. Toute participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration peut être prise sans réunion si une résolution consignant cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution unique sous toute forme que ce soit, et seront consignées avec les procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration.

#### **Art. 10. Indemnité et Responsabilité**

10.1. Sous réserve des dispositions de l'article 10.3 chaque Administrateur, secrétaire et autre agent, serviteur ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil d'Administration sera de payer à partir des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais pertes et dépenses qu'un Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir être redevable en raison:

- d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, serviteur ou représentant;

- de toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 10.3) dans lequel il pourrait être partie et qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme l'Administrateur, l'agent, le serviteur ou représentant n'aurait pas été responsable en ce qui concerne la matière d'après l'article 10.3;

- du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été Administrateur, ou agent d'une société dont la société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle, il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

- pour la décharge de ses devoirs en tant qu'Administrateurs, agent, serviteur ou représentant y compris les dépenses de voyage.

10.2. Sous réserve des dispositions de l'article 10.3 aucun Administrateur, ou autre agent, secrétaire, serviteur ou représentant de la Société ne sera passible envers la Société de toute perte ou dépense imputée à la société et découlant:

- d'actes, reçus négligences ou défauts d'un autre Administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à de tels actes, reçus, ou autres négligences; ou

- de l'insuffisance ou du défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil d'Administration, ou de l'insuffisance ou du défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

- d'une erreur de jugement ou d'une omission de sa part, ou pour toute autre perte dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

10.3. (a). Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé selon les articles 10.1 et 10.2:

(i) s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces statuts à moins que l'Administrateur n'ait par participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

10.3. (b). Si une partie de l'article 10 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### **Art. 11. Intérêts des Administrateurs**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont Administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, firme ou autre entité.

Tout administrateur ou agent qui est un Administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrat ou autre affaire.

Sous réserve du paragraphe précédent, tout Administrateur qui, a un intérêt dans un contrat, ou un accord soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et cet intérêt se révélant contraire aux intérêts de la Société, doit en informer le Conseil d'Administration et cette information sera retenue dans les procès-verbaux de la réunion. Cet Administrateur ne peut délibérer ou voter sur un tel contrat ou accord et il ne sera pas compté pour le quorum de présence. A la prochaine assemblée des actionnaires et avant tout vote sur toute autre résolution, rapport devra être fait au sujet de tout contrat ou accord à l'occasion duquel un Administrateur aurait un intérêt contraire à celui de la Société.

#### **Art. 12. Disqualification des Administrateurs et du Commissaire**

Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolvable; ou

- si par notification écrite il démissionne de son poste; ou

- si la Loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou

- s'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la Loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents statuts.

#### **Art. 13. Commissaires**

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui

- ne doivent pas être actionnaire;

- doivent être nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans;

- seront éligibles à la réélection; et

- seront toujours révocables.

#### **Art. 14. Assemblées Générales**

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour établir ou ratifier des actions concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, mais si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément à la Loi, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Toute action requise ou permise par les actionnaires lors d'une assemblée générale, pour être menée sans qu'ait lieu une réunion, si une résolution établissant cette action est signée par tous les actionnaires qui seraient autorisés au vote si la réunion avait effectivement eu lieu.

#### **Art. 15. Assemblée Générale Extraordinaire**

Toute modification des présents statuts ou toute action pour laquelle les statuts requièrent une assemblée générale extraordinaire ou toute action pour laquelle la Loi prescrit les mêmes exigences que pour une modification des statuts, ne seront effectives que si:

- cette action est approuvée par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires;

- un quorum de 50% du capital souscrit de la Société soit présent ou représenté à ladite assemblée;

pourvu que si aucun quorum n'est obtenu lors de la réunion, une seconde assemblée générale extraordinaire sera réunie au cours de laquelle les modifications proposées pourront être adoptées, sans nécessité de quorum, par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés lors de ladite assemblée.

#### **Art. 16. Année Sociale, Situation Financière, Adoption des états financiers**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année («l'année sociale»).

Pour chaque année sociale, le Conseil d'Administration dresse les états financiers comprenant le bilan et le compte de profits et pertes. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions de la Loi. A ces états financiers seront joints ou attachés les rapports et documents qui contiendront les détails requis par la Loi applicable.

Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice social précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement envers la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si les états financiers contiennent une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduisent l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

#### **Art. 17. Attribution des bénéfices et dividendes**

Du bénéfice net de la Société, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale déterminera l'affectation du bénéfice net (y compris tout solde reporté) de la Société et déterminera le solde à reporter. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes en toute devise ou en nature, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la création et le maintien de fonds de réserve et de provisions.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera.

Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale excepté ceux légalement disponibles à cet effet.

Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Art. 18. Dispositions générales**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Les présents Statuts sont existents en anglais et en français. Dans la mesure où il y aurait des divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, vol. 24CS, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(065584.3/230/661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**RTL SHOPPING S.A. & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-2850 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 58.906.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(061702.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**MAGGIORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 78.397.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(061705.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 88.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061712.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**LUNASOLE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 67.737.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061714.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**PRIME LICENSING AND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 89.526.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2005*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061753.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**FARTA V S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 64.502.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061715.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

M. L. Bevelander / M. P. Hermse

*Administrateur-Délégué / Directeur Financier*

(061717.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**VENTIMOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.778.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061718.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**SABROFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.113.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061721.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**MARIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.636.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061722.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**PENNANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.766.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061723.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**GENERAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.046.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GENERAS S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(061752.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**THALIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.459.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2005*

Monsieur Heitz Jean-Marc, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Angelo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

THALIE S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061757.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**CROATIAN HOLIDAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 86.317.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2005*

Monsieur Heitz Jean-Marc, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

CROATIAN HOLIDAY S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061758.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**INTERNATIONAL NETWORK S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 37.791.

Monsieur Jim Penning démissionne de son poste d'administrateur de la société référencée sous rubrique et en tant que domiciliataire, notre étude PENNING & ASSOCIES dénonce également le siège social et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

J. Penning.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061771.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**INTERNATIONAL NETWORK S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 37.791.

Monsieur Philippe Penning démissionne de son poste d'administrateur de la société référencée sous rubrique et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

Ph. Penning.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061770.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**INTERNATIONAL NETWORK S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 37.791.

Monsieur Pierre-Olivier Wurth démissionne de son poste d'administrateur de la société référencée sous rubrique et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

P.-O. Wurth.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061768.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**INTERNATIONAL NETWORK S.A.H, Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 37.791.

Monsieur Robert Elvinger démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

R. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061766.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**PLASTHING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.973.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 juin 2005*

L'Assemblée révoque l'ensemble des administrateurs de la société.

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée nomme Monsieur Klaus Krumnau, juriste, Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés et Madame Sylvie Abtal-Cola, comptable, tous résidant professionnellement au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011: AUDITAS S.A., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

L'Assemblée décide le transfert du siège de la société au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061776.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**SYNERGY ENGINEERING CONCEPT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine.  
R. C. Luxembourg B 34.708.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061781.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**METTY'S KABELMONTAGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves.  
H. R. Luxemburg B 79.586.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004, eingetragen in Luxemburg, am 11. Juli 2005, Ref. LSO-BG04432, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 18. Juli 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(061787.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**E.C.R. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3879 Schifflange, 54, rue du Docteur Welter.  
R. C. Luxembourg B 67.462.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061796.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**MAFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue R. Schumann.  
R. C. Luxembourg B 83.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061798.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ARON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 73.157.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 janvier 2005 a élu comme administrateurs: M. Sigurdur Gardar Johannsson, M. Johann Sigurdsson, M. Sigurdur J. Sigurdsson et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour ARON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061896.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**GLOBE VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 50.839.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061800.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**REGALI DANIELA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061804.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**COSELUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 65.949.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061809.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**CAMAJO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 95.575.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061813.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ASKJA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 67.939.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 22 novembre 2004 a élu comme administrateurs: Gunnar A. Jóhannsson, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour ASKJA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061903.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

62565

**DE RANSART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 87.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061815.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**DE RANSART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 87.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(061818.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**QUINCAILLERIE SCHLEICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 99.467.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061825.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**BETAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 34.854.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(061866.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**GSC EUROPEAN CDO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 89.455.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été cooptée administrateur de la société avec effet au 4 juillet 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02352. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061924.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ATIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 46.628.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 26 mai 2005 à 10.00 heures*

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs, Monsieur Michel Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à 122, route de Jussy, CH-1226 Thonex, Suisse et Monsieur Jérôme Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à Hatherley Horsell Park, Woking Surrey, GU 214 LY, Grande-Bretagne. Le mandat de Monsieur Michel Mulliez et de Monsieur Jérôme Mulliez prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

ATIS S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061858.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**DIVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 37.630.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

(061868.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**JFB FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 91.788.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

(061870.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**YEOMAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 55.311.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005*

Le mandat du Commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle comme suit: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061999.3/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**SHORENDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.064.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(061872.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**SCHEUTEN GLASS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 92.305.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHEUTEN GLASS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signatures

(061876.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**ALUXIA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.913.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 13 avril 2005 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat de Messieurs Dominique Massot, Pierre Etienne et Jerry Hilger pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALUXIA*

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05228. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061900.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**THE ALLIED MILITARY VEHICLE DRIVERS, «AMVD», Association sans but lucratif.**

Siège social: Prettingen.  
R. C. Luxembourg F 1.162.

STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination:

THE ALLIED MILITARY VEHICLE DRIVERS ou AMVD.

**Art. 2.** Elle a pour objet:

De collectionner, de restaurer et de conserver des véhicules militaires historiques des alliés datant d'avant le 31 décembre 1945, d'établir des liens d'amitié entre ses membres et ceux des associations poursuivant le même but, d'organiser et de participer à des manifestations d'autres associations.

**Art. 3.** L'association a son siège à Prettingen.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** L'association est politiquement et confessionnellement neutre.

## Chapitre II. Des membres

**Art. 6.** L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à 5.

**Art. 7.** Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres qui lui auront présenté par écrit une demande d'admission et qui déclarent adhérer aux présents statuts. La décision sera prise 1 an après la présentation de la demande. Pendant cette période de stage le candidat doit fournir la preuve de sa coopération et être présent aux réunions et manifestations de l'association. En cas de refus, la décision ne doit pas énoncer les motifs qui l'ont inspirée.

**Art. 8.** L'assemblée générale pourra, sur proposition du conseil d'administration, conférer le titre de membre d'honneur à tout associé ou non ayant rendu des services notables à l'association. L'assemblée générale statuera à la majorité des deux tiers des voix.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd:

1a) par la démission écrite adressée au conseil d'administration.

1b) par le refus de payer la cotisation annuelle.

1c) par décision d'exclusion prononcée par le conseil d'administration contre celui dont la conduite jetterait le discrédit sur l'association ou qui refuserait de se conformer aux statuts ainsi qu'aux décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. L'exclusion sera notifiée par lettre recommandée au membre exclu et sera ratifiée par l'assemblée générale suivante à la majorité des deux tiers des voix.

1d) Le port d'armes, comme le montage d'armes sur des véhicules et le trafic d'armes sont strictement interdits et défendus et celui des membres qui ne se soumettra pas à ce règlement sera immédiatement exclu de l'association et devra rendre compte des conséquences.

1e) Les membres ne travaillant pas dans l'intérêt de l'association et manquant de présences aux manifestations ou organisations sont exclus de l'association ou deviennent membres inactifs par décision du conseil d'administration.

1f) L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées par lui.

**Art. 10.** La cotisation annuelle qui ne peut être supérieur à 500,- LUF est fixée par l'association dans l'assemblée générale à la majorité absolue. Elle est payable d'avance. Contre paiement de la cotisation, il sera délivré à l'associé une carte de membre grâce à laquelle il jouit des droits que lui confèrent les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 et des avantages spéciaux fixés par le conseil d'administration.

## Chapitre III. Administration

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 7 membres au plus. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale.

**Art. 12.** La durée du mandat des administrateurs est de 4 ans pourtant la moitié des administrateurs sortiront tous les deux ans. La première fois sortiront: le président, le trésorier et un ou plusieurs membres adjoints à déterminer par tirage au sort.

**Art. 13.** Les administrateurs sortants sont rééligibles et de droit de candidats aux élections. Les autres candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au moins 24 heures avant le début de l'assemblée générale. En cas de ballottage la simple majorité décide. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort.

**Art. 14.** En cas de vacance d'une place de membre du conseil d'administration pendant une période en cours, il ne sera procédé au remplacement qu'à la prochaine assemblée générale ou extraordinaire, le membre élu alors en dernier lieu ne demeurera en fonction que pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se compose:

d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de 2 ou 4 membres adjoints. Le président est élu séparément. Le vote du président par acclamation est autorisé. Le conseil d'administration élit dans son sein, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 16.** Le conseil d'administration peut créer selon le besoin, parmi ses membres ou non, des commissions spéciales. Il siègera cependant en tout cas dans ces commissions spéciales au moins un membre du conseil d'administration. Des règlements spéciaux d'ordre intérieur fixeront les attributions, droits et devoirs des administrateurs et des commissions spéciales. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, choisies parmi ses membres ou en dehors.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association mais au moins une fois par mois.

**Art. 18.** Les décisions du conseil d'administration sont valables lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions prises à la majorité des suffrages et en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

**Art. 19.** Les délibérations du conseil d'administration et des commissions sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par le président et le secrétaire.

**Art. 20.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts. Il gère les affaires de l'association et la représente dans les actes judiciaires et extrajudiciaires dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics.

**Art. 21.** Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'assemblée générale les comptes et rapports sur l'exercice écoulé et le budget.

**Art. 22.** Les signatures conjointes de deux réviseurs de caisses désignés par le conseil d'administration engagent valablement l'association.

#### Chapitre IV. Exercice social, Règlement des comptes

**Art. 23.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre. Par exception, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts, pour finir à la même date.

**Art. 24.** L'assemblée générale du mois de janvier désigne 2 commissaires chargés du contrôle de la comptabilité et de la gestion des administrateurs. Leur mandat dure une année. Ils sont rééligibles. Ils soumettront leur rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

#### Chapitre V. Assemblée générale

**Art. 25.** Tous les membres associés doivent être convoqués par avis postal aux assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à la lettre de convocation. L'assemblée générale ordinaire est convoquée à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Elle peut être convoquée extraordinairement par le conseil d'administration, celui-ci doit le convoquer lorsqu'un cinquième des membres associés le demandent par lettre adressée au président.

**Art. 26.** L'assemblée générale entend le rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation matérielle et morale de l'association, elle approuve les comptes de l'exercice clos, elle approuve le budget de l'exercice suivant et statue sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut décider, à la majorité absolue, à l'une ou l'autre question soulevée au cours de la réunion, est à considéré comme étant à l'ordre du jour.

**Art. 27.** L'assemblée générale délibère quel que soit le nombre de membres associés présents ou représentés. Elle prend ses décisions à la majorité absolue des émis, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi. Le vote par procuration n'est pas admis. Le vote a lieu au scrutin secret sauf décision contraire à prendre par l'assemblée. Les décisions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre et signées par les membres qui ont rempli les fonctions de président et de secrétaire de l'assemblée générale. Tous les membres associés peuvent en prendre connaissance.

#### Chapitre VI. Modification aux statuts

**Art. 28.** L'assemblée générale peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoquée une seconde réunion qui pourra délibérer, quel que soit le nombre des membres associés présents. Mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

#### Chapitre VII. Dissolution

**Art. 29.** La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'en appliquant les dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. L'assemblée qui a prononcé la dissolution, décide de l'affectation à donner l'actif net restant après la liquidation, affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

#### Chapitre VIII. Disposition générale

**Art. 30.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

#### Chapitre IX. Disposition spéciale

**Art. 31.** Dès la présentation de sa demande d'admission, chaque membre associé déclare adhérer aux présents statuts et ni rendre responsable l'association pour des accidents survenus pendant des excursions ou manifestations mises à programme par l'association, ni exiger de celle-ci le paiement d'indemnités pour dommages encourus.

Ainsi fait à Lintgen, le 1<sup>er</sup> juin 1980.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG06985. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(063140.3/000/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

#### PRIFUND CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 39.240.

L'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003, enregistrée à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM1234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

C.-I. Berge / N. Petricic

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

(061939.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.900,-**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.818.

Il résulte d'une résolution écrite des actionnaires de la société que:

- Le siège social de la Société est transféré de 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Par conséquent, l'adresse professionnelle des gérants de la société, M. Hugo Neuman et TMF CORPORATE SERVICES S.A., est modifiée comme suit: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061916.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**BlueBirds II PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,-**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.847.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société prises le 30 juin 2005 que M. Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer, né le 30 novembre 1974, à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé gérant de la société en remplacement de M. Hugo Neuman, gérant démissionnaire, avec effet immédiat le 30 juin 2005 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour avis conforme

P. Kotoula

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061922.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**PROFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 76.841.

*Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005*

L'an deux mille cinq, le 30 juin.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PROFICO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Sandweiler, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg, le 30 juin 2000, publiée au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 856 du 23 novembre 2000.

Ont été retenues à l'unanimité les résolutions suivantes:

\* Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Francesco Profico, (machiniste), demeurant à L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.

\* Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Madame Maria d'Angelo, employée, demeurant à L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.

\* Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

F. Profico / M. D'Angelo

Gérant technique / Gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01357. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061931.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), incorporated by a notarial deed of December 9, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 167 of February 24, 2000. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 27, 2005, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened and is presided over by Mr Eric Biren, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Carol Collin, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Fabrice Collin, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of fifty-five thousand Euro (55,000.- EUR) to bring the capital from five hundred eleven thousand six hundred Euro (511,600.- EUR) to four hundred and fifty-six thousand six hundred Euro (456,600.- EUR) by cancellation of two hundred twenty-one (221) class «G8» shares, one hundred fourteen (114) class «G9» shares, one hundred seventy-one (171) class «G11» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares, one (1) class «C6» share and one (1) class «C7» share, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).

2. To increase the Company's corporate capital by an amount of seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of four hundred and fifty-six thousand six hundred Euro (456,600.- EUR) to an amount of four hundred and sixty-four thousand one hundred Euro (464,100.- EUR) by the creation and issue of seventy-three (73) new class «S2» shares and two (2) new class «L6» shares, each with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) and having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription of all these new shares of different classes, by the sole shareholder, the company EUROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013, Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) and full payment in cash.

4. To decide on the transfer of the forty (40) class «L5» shares into the following classes of shares:

- nine (9) class «L5» shares into new class «L5-5» shares;
- ten (10) class «L5» shares into new class «L5-6» shares;
- seven (7) class «L5» shares into new class «L5-7» shares;
- ten (10) class «L5» shares into new class «L5-8» shares;
- two (2) class «L5» shares into new class «L5-9» shares;
- two (2) class «L5» shares into new class «L5-10» shares.

5. To amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at four hundred sixty-four thousand one hundred Euro (464,100.- EUR) divided into one thousand sixty-four (1.064) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, two (2) class «L5-2» shares, twenty-six (26) class «L5-3» shares, two (2) class «L5-4» shares, nine (9) class «L5-5» shares, ten (10) class «L5-6» shares, seven (7) class «L5-7» shares, ten (10) class «L5-8» shares, two (2) class «L5-9» shares, two (2) class «L5-10» shares, two (2) class «L6» shares, one thousand and sixty (1.060) class «S1» shares, one hundred fifty-six (156) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, fifteen (15) class «C5» shares and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting states that the company is holding two hundred twenty-one (221) class «G8» shares, one hundred fourteen (114) class «G9» shares, one hundred seventy-one (171) class «G11» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares, one (1) class «C6» share and one (1) class «C7» share, being all own shares resulting from their buybacks and decides to proceed to their cancellation.

The extraordinary general meeting decides to reduce the Company's corporate capital by an amount of fifty-five thousand Euro (55,000.- EUR) to bring the capital from five hundred eleven thousand six hundred Euro (511,600.- EUR) to four hundred and fifty-six thousand six hundred Euro (456,600.- EUR) by cancellation of two hundred twenty-one (221) class «G8» shares, one hundred fourteen (114) class «G9» shares, one hundred seventy-one (171) class «G11» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares, one (1) class «C6» share and one (1) class «C7» share, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).

*Second resolution*

The extraordinary general meeting decides to increase the Company's corporate capital by an amount of seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of four hundred and fifty-six thousand six hundred Euro (456,600.- EUR) to an amount of four hundred and sixty-four thousand one hundred Euro (464,100.- EUR) by the creation and issue of seventy-three (73) new class «S2» shares and two (2) new class «L6» shares, each with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) and having all the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting decides to accept the sole shareholder, the company EUROPA REAL ESTATE LP, established and having its registered office in 1013, Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA), to the subscription seventy-three (73) new class «S2» shares and two (2) new class «L6» shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Mrs Carol Collin, previously named,

acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of the company EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed, by virtue of a proxy given in St. Helier, Jersey on June 21, 2005, which proxy, after being signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EUROPA REAL ESTATE LP, prenamed, the new shares and to entirely pay up in cash each such new share at its par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The above-mentioned subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash, and that the Company has at its disposal the total amount of seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR), proof of which was given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting decides to transfer and convert as well forty (40) class «L5» shares into the following classes of shares:

- nine (9) class «L5» shares into new class «L5-5» shares;
- ten (10) class «L5» shares into new class «L5-6» shares;
- seven (7) class «L5» shares into new class «L5-7» shares;
- ten (10) class «L5» shares into new class «L5-8» shares;
- two (2) class «L5» shares into new class «L5-9» shares;
- two (2) class «L5» shares into new class «L5-10» shares.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

**«Art. 6. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at four hundred sixty-four thousand one hundred Euro (464,100.- EUR) divided into one thousand sixty-four (1,064) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, two (2) class «L5-2» shares, twenty-six (26) class «L5-3» shares, two (2) class «L5-4» shares, nine (9) class «L5-5» shares, ten (10) class «L5-6» shares, seven (7) class «L5-7» shares, ten (10) class «L5-8» shares, two (2) class «L5-9» shares, two (2) class «L5-10» shares, two (2) class «L6» shares, one thousand and sixty (1.060) class «S1» shares, one hundred fifty-six (156) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, fifteen (15) class «C5» shares and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at two thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 24 février 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2005, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Carol Collin, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice Collin, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. De réduire le capital social de la Société à concurrence de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent onze mille six cents euros (511.600,- EUR) à quatre cent cinquante-six mille six cents euros (456.600,- EUR) par l'annulation de deux cent vingt et une (221) parts sociales de classe «G8», cent quatorze (114) parts sociales de classe «G9», cent soixante et onze (171) parts sociales de classe «G11», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», une (1) part sociale de classe «C6» et une (1) part sociale de classe «C7», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2. D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-six mille six cents euros (456.600,- EUR) à quatre cent soixante-quatre mille cent euros (464.100,- EUR) par la création et l'émission de soixante-treize (73) parts sociales nouvelles de classe «S2» et deux (2) parts sociales nouvelles de classe «L6», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

3. D'accepter la souscription de toutes les nouvelles parts sociales de classes différentes, par le seul associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013, Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) et libération en numéraire.

4. De décider du transfert de 40 parts sociales de classe «L5» en parts sociales suivantes:

- neuf (9) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-5»;
- dix (10) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-6»;
- sept (7) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-7»;
- dix (10) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-8»;
- deux (2) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-9»;
- deux (2) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-10».

5. De modifier l'Article 6, Premier Alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante-quatre mille cent euros (464.100,- EUR) divisé en mille soixante-quatre (1.064) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une (121) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», deux (2) parts sociales de classe «L5-2», vingt-six (26) parts sociales de classe «L5-3», deux (2) parts sociales de classe «L5-4», neuf (9) parts sociales de classe «L5-5», dix (10) parts sociales de classe «L5-6», sept (7) parts sociales de classe «L5-7», dix (10) parts sociales de classe «L5-8», deux (2) parts sociales de classe «L5-9», deux (2) parts sociales de classe «L5-10», deux (2) parts sociales de classe «L6», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», cent cinquante-six (156) parts sociales de classe «S2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7», quatre (4) parts sociales de classe «A8», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», quinze (15) parts sociales de classe «C5» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'associé et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire constate que la société détient deux cent vingt et une (221) parts sociales de classe «G8», cent quatorze (114) parts sociales de classe «G9», cent soixante et onze (171) parts sociales de classe «G11», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», une (1) part sociale de classe «C6» et une (1) part sociale de classe «C7», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) pour son propre compte provenant des rachats effectués par elle et décide de procéder à leur annulation.

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent onze mille six cents euros (511.600,- EUR) à quatre cent cinquante-six mille six cents euros (456.600,- EUR) par l'annulation de deux cent vingt et une (221) parts sociales de classe «G8», cent quatorze (114) parts sociales de classe «G9», cent soixante et onze (171) parts sociales de classe «G11», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», une (1) part sociale de classe «C6» et une (1) part sociale de classe «C7», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante six mille six cents euros (456.600,- EUR) à quatre cent soixante-quatre mille cents euros (464.100,- EUR) par la création et l'émission de soixante-treize (73) parts sociales nouvelles de classe «S2» et deux (2) parts sociales nouvelles de classe «L6», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter le seul et unique associé, la société EUROPA REAL ESTATE LP, établie et ayant son siège social à 1013, Center Road, Wilmington, New Castle Delaware 19805-12-97 (USA) à la souscription des soixante-quinze (75) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite Madame Carol Collin, prénommée,  
se présente, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EUROPA REAL ESTATE LP, prédésignée,  
en vertu d'une procuration donnée à St. Helier, Jersey, le 21 juin 2005,  
laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société EUROPA REAL ESTATE LP, précitée, les soixante-quinze (75) nouvelles parts sociales, à leur valeur nominale, et de libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales en numéraire pour leur valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune.

Le souscripteur prénommé déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en numéraire et que la somme totale de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer et de convertir de même 40 parts sociales de classe «L5» en parts sociales suivantes:

- neuf (9) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-5»;
- dix (10) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-6»;
- sept (7) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-7»;
- dix (10) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-8»;
- deux (2) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-9»;
- deux (2) parts sociales de classe «L5» en parts sociales de nouvelle classe «L5-10».

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante-quatre mille cent euros (464.100,- EUR) divisé en mille soixante-quatre (1.064) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3)

parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une (121) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», deux (2) parts sociales de classe «L5-2», vingt-six (26) parts sociales de classe «L5-3», deux (2) parts sociales de classe «L5-4», neuf (9) parts sociales de classe «L5-5», dix (10) parts sociales de classe «L5-6», sept (7) parts sociales de classe «L5-7» dix (10) parts sociales de classe «L5-8», deux (2) parts sociales de classe «L5-9», deux (2) parts sociales de classe «L5-10», deux (2) parts sociales de classe «L6», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», cent cinquante-six (156) parts sociales de classe «S2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7», quatre (4) parts sociales de classe «A8», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», quinze (15) parts sociales de classe «C5 «et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, C. Collin, F. Collin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2005, vol. 895, fol. 28, case 10. – Reçu 75 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064403.3/239/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

#### **EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064405.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

#### **MOLINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5399 Windhof, 7-9, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 7.895.

#### *Décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2005*

1. M. Charles Molinari, demeurant à F-57050 Plappeville, Mme Carole Molinari, demeurant à F-57050 Plappeville et M. Pascal Hector Molinari, demeurant à F-57050 Plappeville sont reconduits dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

2. M. Charles Molinari, demeurant à F-57050 Plappeville est reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

3. M. Jean Wintersdorf, demeurant à L-4633 Differdange est reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MOLINVEST S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062011.3/1261/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**PJFF FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.499.

L'an deux mille cinq, le six juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PJFF FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.499,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 20 décembre 1989, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 18 juin 1990, modifiée suivant actes reçus par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date des:

- 9 janvier 1998, publié audit Mémorial C, numéro 293 du 29 avril 1998;
- 29 octobre 1998, publié audit Mémorial C, numéro 58 du 1<sup>er</sup> février 1999.

L'assemblée est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Astrid Wagner, étudiante, demeurant à L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Jeanne Wagner, commerçante, demeurant à L-1371 Luxembourg, 181, Val Sainte Croix.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objets:

- l'achat, la vente, l'échange et la mise en valeur de tous immeubles tant pour son propre compte que pour le compte de tiers; elle peut notamment contracter tous prêts ou crédits et se porter caution solidaire et réelle en faveur de tiers;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

2. Démission de l'administrateur Mademoiselle Astrid Wagner et décharge pour l'exécution de son mandat.

3. Nomination en qualité de nouvel administrateur Mademoiselle Martine Wagner, étudiante, demeurant à L-2331 Luxembourg, 19, rue Albert Philippe, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

4. Renouvellement des mandats des administrateurs de Monsieur Pierre Wagner et de Madame Jeanne Wagner, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

5. Autorisation conférée au Conseil d'administration de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un membre du conseil d'administration.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons à la base des points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objets:

- l'achat, la vente, l'échange et la mise en valeur de tous immeubles tant pour son propre compte que pour le compte de tiers; elle peut notamment contracter tous prêts ou crédits et se porter caution solidaire et réelle en faveur de tiers;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'ac-

quisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur, Mademoiselle Astrid Wagner et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme, en remplacement de l'administrateur sortant, en qualité d'administrateur, Mademoiselle Martine Wagner, étudiante, demeurant à L-2331 Luxembourg, 19, rue Albert Philippe, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

*Quatrième résolution*

L'assemblée renouvelle, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume, et
- Madame Jeanne Wagner, commerçante, demeurant à L-1371 Luxembourg, 181, Val Sainte Croix.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le Conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un membre du conseil d'administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 8.20 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, J. Wagner, A. Wagner, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 juillet 2005.

M. Decker.

(064575.3/241/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**PJF FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 juillet 2005.

*Pour la société*

M. Decker

*Notaire*

(064578.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**KEY INN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 78.329.

L'affectation du résultat du bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061937.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**EUROMONTAGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4518 Differdange, 23, rue Xavier Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 77.854.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

S. Gantois

*Administrateur*

(061943.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**FI-MU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 88.768.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

*Pour FI-MU S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(062038.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**BNP PARIBAS RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 25.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062044.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**EREME, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 6.152.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 15 juin 2005*

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EREME*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05186. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(062073.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**EREME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 6.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00600, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062070.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**CHALLENGER REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 29.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062057.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**MORGAN RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 50.099.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062059.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**COREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 52.734.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062060.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 22.663.

*Annexe au procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 avril 2005*

Composition du Conseil d'administration:

A dater de la présente assemblée générale, sont actées:

1. La démission de Monsieur René Van der Smeede de sa fonction d'administrateur;
2. La nomination en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur René Van der Smeede, de Madame Margrit Schmid, HEAD INTERNATIONAL MARKETS, demeurant Kinkelstrasse, 26 à CH-8006 Zurich, dont le mandat est conféré jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille cinq (2005).

P. Schols / T. Deom

*Managing Director / Responsable Service Comptabilité*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062075.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 22.663.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 juillet 2005.

P. Schols / T. Deom

*Managing Director / Responsable Service Comptabilité*

(062076.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**ZORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 45.280.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(062092.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 46.550.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(062097.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**KORDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 79.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062100.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.274.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062105.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**REEF INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 77.495.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 2005 que:

- la nomination en tant qu'administrateur de M. Christophe Fender, en remplacement de M. Thierry Drot, est confirmée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062109.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**OPERA PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 78.701.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2005.

OPERA PARTICIPATIONS S.C.A.

Signature

(062107.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**OPERA PARTICIPATIONS 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 100.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2005.

OPERA PARTICIPATIONS 2 S.C.A.

Signature

(062108.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**LAGON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 24.664.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 7 juillet 2005, envoyée par le domiciliataire, la société VAN GEET DERICK & CO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg que le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062111.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ERELGE III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.126.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Signature.

(062117.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**REEF INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 77.495.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Mandataire

(062127.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**E-SOUND, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 75.370.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062128.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**LE BOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 3, rue du Vin.  
R. C. Luxembourg B 99.485.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

*Mandataire*

(062129.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ROUTING FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 92.731.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062131.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**VINKELBERG COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 59.939.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062132.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**SPI LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 76.138.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPI LUX I, S.à r.l.*

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Gérant*

J. François

*Gérant*

(062158.3/1084/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 11.297.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062134.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 64.242.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062135.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**INTERNATIONAL FINANCE & REAL ESTATE (I.F.R.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 69.199.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062137.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**M.LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.565.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

*Pour FIDUCIAIRE FORIG SC*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(062146.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**M.LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.565.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

*Pour FIDUCIAIRE FORIG SC*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(062147.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**MONDI INTERNATIONAL, Société Anonyme.**  
**(anc. MONDI MINORCO PAPER).**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 58.464.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of MONDI INTERNATIONAL, R.C.S. B 58.464, and having its registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of MONDI MINORCO PAPER, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated March 3, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 329 of June 27, 1997.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 11, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 511 of April 2, 2002.

The meeting begins at 9.00 a.m., Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that out of the 12,442,498 shares, divided into 9,642,498 Ordinary Shares and 2,800,000 non-voting Class «C» Preference Shares, representing the total capital of USD 568,443,650, the 9,642,498 voting shares are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the date of the annual General Meeting of the Company to the last Wednesday in the month of June at 9.30 a.m.

2. Subsequent amendment of Article 25.1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company.

3. Amendment of Article 18.4 of the Articles of Incorporation of the Company so that the quorum for a meeting of the Director's is 2.

4. Introduction of an authorised capital of USD 5,000,000,000.

5. Renewal of the authorisation to the Board of Directors of the Company to increase the share capital within the frame of the authorised capital of the Company for a period of five years.

6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 9.30 a.m.

As a consequence, Article 25.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«25.1. A General Meeting shall be held at the Registered Office on the last Wednesday in the month of June at 9.30 a.m. or at any other place indicated in the convening notice of the meeting. If this day is not a Business Day, the meeting will take place on the first business Day thereafter at the same time.»

*Second resolution*

The General Meeting resolves to amend Article 18.4 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

«18.4. The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.»

*Third resolution*

The General Meeting resolves to introduce an authorised capital of USD 5,000,000,000.- and to authorise the Board of Directors of the Company to increase the share capital of the Company within the frame of the authorised capital of the Company during a period of five years running from the publication of the deed documenting the present Extraordinary General Meeting in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

As a consequence, the General Meeting resolves to introduce a new Article 5.1.3 having the following wording:

«5.1.3 The authorised capital is fixed at five billion United States dollars (USD 5,000,000,000.-), represented by two hundred million (200,000,000) Class «C» Preference Shares of five United States dollars (USD 5.-) and seventy million (70,000,000) Ordinary Shares of no par value.».

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 9.15 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de MONDI INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg B 58.464, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de MONDI MINORCO PAPER, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 329 du 27 juin 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 511 du 2 avril 2002.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les 12.442.498 actions, divisées en 9.642.498 actions ordinaires et 2.800.000 actions privilégiées de Classe «C» sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social de USD 568.443.650, les 9.642.498 actions avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société au dernier mercredi du mois de juin à 9.30 heures.

2. Modification subséquente de l'article 25.1, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 18.4 des statuts de sorte que le quorum pour une réunion des administrateurs est de 2.

4. Introduction d'un capital autorisé de USD 5.000.000.000,-.

5. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé de la Société pendant une période de cinq ans.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 9.30 heures.

En conséquence, l'article 25.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«25.1 Une Assemblée Générale sera tenue au siège social le dernier mercredi du mois de juin à 9.30 heures ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.».

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 18.4 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«18.4 Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents dans le Royaume-Uni.».

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire un capital autorisé de USD 5.000.000.000,- et d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans commençant à courir à partir du jour de la publication de l'acte documentant la présente Assemblée Générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'introduire un nouvel article 5.1.3 de la teneur suivante:

«5.1.3 Le capital autorisé est fixé à cinq milliards de dollars dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000.000,-), représenté par deux cent millions (200.000.000) d'actions privilégiées de Classe «C» d'une valeur nominale de cinq dollars des Etats-Unis (USD 5,-) et soixante-dix millions (70.000.000) d'actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, vol. 24CS, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(065616.2/230/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**MONDI INTERNATIONAL, Société Anonyme,  
(anc. MONDI MINORCO PAPER).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 58.464.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 985 du 27 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(065617.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

**THIEL AS LOGISTICS AG, Société Anonyme.**

Siège social: Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 75.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 juin 2005.

Signature.

(062138.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**ATAO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.763.

Suite aux lettres recommandées en date du 13 juillet 2005, il a été décidé que:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat;
2. La Convention de domiciliation en date du 23 juillet 2003 est résiliée avec effet immédiat;
3. ABAX AUDIT, commissaire aux comptes, démissionne de ses fonctions avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06434. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062179.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**HC CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 79.992.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062139.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ACE FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 1, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 50.182.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(062141.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 65.708.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 juin 2005.

Signature.

(062143.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**AKH LUXCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.981.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(062159.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**LUX-CIVIL ENGINEERING CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 33.046.

Par décision du conseil d'administration en date du 12 mars 2001, le siège de la société a été transféré avec effet immédiat du 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, vers le 147, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

*Pour la société*

WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062193.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ALOXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 109.517.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte;

2. La société DE LUXE HOLDING S.A., dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination, Siège social, Objet social, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding, sous la dénomination de: ALOXE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera soumise au droit luxembourgeois.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 5.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquée par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

### **Assemblée Générale**

**Art. 6.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 7.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunira dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de février à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 8.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalable.

### **Administration, Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télégramme ou télex entre administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à soumettre en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire, ou par un administrateur.

**Art. 12.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux réservées à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs les plus larges pour la gestion journalière de toutes les affaires entrant dans l'objet social à un ou plusieurs administrateurs, soit à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 14.** La société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 15.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires; actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit.

L'assemblée générale décide souverainement en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

**Art. 18.** La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 septembre 2005.

### Souscription et libération

Les actions indiquées à l'article quatre on été souscrites comme suit:

1. Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action. ....	1
2. La société DE LUXE HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions. ....	309
Total: trois cent dix actions. ....	310

Toutes les actions ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que dès maintenant la société dispose de la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les parties prénommées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2011.

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101.240;

c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

#### Deuxième résolution

Le nombre de commissaire est fixé à un.

Est nommé commissaire jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2011.

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

#### Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2005, vol. 908, fol. 69, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2005.

F. Kessler.

(065892.3/219/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

### **FL TRUST SWITZERLAND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 33.847.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(062160.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

**CST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 94.701.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marino Di Pietro, administrateur A, domicilié au 37, Via Marinada, Montagnola, Suisse;
- Filippo Merlo, administrateur A, domicilié au 42/A, Via Motta, Lugano, Suisse;
- Luca Jermini, administrateur A, domicilié à Via Roncaccio, Ponte Capriasca, Suisse;
- Jean Hoffmann, administrateur B, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Marc Koeune, administrateur B, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Nicole Thommes, administrateur B, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Andrea Dany, administrateur B, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064964.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**TREES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 78.457.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

signature.

(062162.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**GSC EUROPEAN CDO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 89.455.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Signature.

(062163.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**DOMAINE SAINT MATHIEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.  
R. C. Luxembourg B 107.773.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2005*

Siège social:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 5, sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062194.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**STEPACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 3, boulevard de la Fraternité.  
R. C. Luxembourg B 84.776.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062151.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**STEPACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 3, boulevard de la Fraternité.  
R. C. Luxembourg B 84.776.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062153.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**STEPACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 3, boulevard de la Fraternité.  
R. C. Luxembourg B 84.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062155.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**STEPACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 3, boulevard de la Fraternité.  
R. C. Luxembourg B 84.776.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

(062156.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---

**ANROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 107.651.

*Résolutions de l'associé unique prises le 11 juillet 2005*

Le siège social de la société ANROLUX, S.à r.l. est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Signature

L'Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062166.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

---